

Jo le phéno

Bavure

Bavure

<https://www.youtube.com/watch?v=W62w8av7WIo>

[EXERCICE PRATIQUE : trouvez la transcription des paroles de Bavure sur internet]

Bavure 2.0

Les émeutiers m'ont dit Jo t'es trop fâché
Lâche pas continue d'baiser ces fachos
Le commissaire m'a dit « tu nous a fichas »
"Bavure un classique donc ça nous fait chier"
Laisse faire gros j'continuerais
Mettez l'amende que vous voulez jamais j'la
payerais
Si c'est du ferme fuck j'continuerais
Bande de fils de putes jusqu'au bout j'assumerais
Oui je suis vrai
Jetez vos bâtons dans mes roues j'esquiverais
Quiconque qui dénoncera les bavures j'le suivrai
Vous êtes Charlie moi je suis fêlé, je suis Phéno-
M.E.N.E
Mon gars M.E.M sait que même les haineux
aiment
Donc c'est pas la peine de disliker faut mettre des
j'aime
Je me branle de votre plainte et perdre mes
couilles tu n'verras jamais

[Refrain]

J'incite personne a la haine moi j'incite personne
a tuer qui qu'ce soit et j'incite personne à s'laisser
faire
J'ai du coeur, des principes, des valeurs
J'inciterais toujours les petits frères à vesqui la
rue et Lucifer
Tous les jours des bavures policières
Tout le tieks sous contrôle judiciaire
J'suis l'ennemi de Cazeneuve et du commissaire
Le parisien essaie de m'faire
La pute de proc veut qu'on m'enferme
Pour un son synthé j'vais prendre du ferme
Ils s'mettent sur ma route mais j'suis pied-
plancher
Marre de vivre en France comme un étranger
T'façon moi dans c'bled j'suis que passager
Chakal attitude non j'ai pas changé

J'vesqui toujours le danger, j'côtoie des mecs
biens et des bandits
J'pense toujours à me ranger, mais l'argent facile
me fait bander

[Dénonciations que tout le monde à part l'Etat
sait que ce n'est que du bidon, du rap reste du
rap]

[Couplet 2] (x2)

Vivre dans l'ignorance comment y arrives-tu
Moi j'ai fait bavure car la police tue
Cela dit j'suis pas l'seul à penser comme ça
Donc arrêtez d'faire comme si j'étais fou
Pour cette phrase les médias seront au rendez-
vous

Bientôt ça va péter mais cette fois sur vous!

[Refrain]

J'incite personne a la haine moi j'incite personne
a tuer qui qu'ce soit et j'incite personne à s'laisser
faire
J'ai du coeur, des principes, des valeurs
J'inciterais toujours les petits frères à vesqui la
rue et Lucifer
Tous les jours des bavures judiciaires
Tout le tieks sous contrôle judiciaire
J'suis l'ennemi de Cazeneuve et du commissaire
Le parisien essaie de m'faire
La pute de proc veut qu'on m'enferme
Pour un son synthé j'vais prendre du ferme
Ils s'mettent sur ma route mais j'suis pied-
plancher
Marre de vivre en France comme un étranger
T'façon moi dans c'bled j'suis que passager
Chakal attitude non j'ai pas changé

Caroline Politi, 20 minutes, 27 octobre 2017

Le rappeur Jo Le Phéno jugé pour son morceau «Bavure»

JUSTICE Le rappeur comparait pour « provocation non suivie d'effet au crime et injure » devant le tribunal correctionnel de Paris pour sa chanson « Bavure »...

Le clip avait fait un tollé. Les syndicats de police étaient montés au front, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve, avait annoncé sa volonté de porter plainte, une audition de plusieurs heures avait été menée par la Brigade de répression de la délinquance contre la personne... En cause : les paroles de la chanson *Bavure* du rappeur Jo Le Phéno considérées comme faisant l'apologie de la haine antipolicière. « Je pisse sur la justice et sur la mère du commissaire », « il faut se défouler sur la flicaille » ou encore « où sont les condés, on va les taper », chantait-il.

«Jo Le Phéno raconte simplement le quotidien des jeunes»

Ce vendredi, le chanteur comparait devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « provocation non suivie d'effet au crime et injure ». Son procès, initialement prévu au mois de février, avait été renvoyé.

« Ce n'est pas un appel à la haine, assure son avocat Me Saïd Harir. Jo Le Phéno raconte simplement le quotidien des jeunes qui vivent en banlieue et les violences policières qu'ils subissent au quotidien. Il n'y a qu'à regarder l'affaire Théo... » En plein débat sur les bavures policières, cet argument revêt un poids particulier. « Ce qu'il raconte, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg », insiste son conseil.

JoeyStarr et Kool Shen condamnés à trois mois de prison ferme

Evoquer la police en des termes crus et violents. Le thème est exploité depuis longtemps par de nombreux rappeurs. Il y a plus de vingt ans, les foules scandaient en cœur *Assassin de la police*, le refrain de la chanson phare de Suprême NTM, *Police*. Les paroles étaient tout aussi polémiques: « Donne-moi des balles pour la police municipale. » JoeyStarr et Kool Shen avaient été condamnés en 1996 à six mois de prison dont trois ferme pour « outrage » envers les policiers.

La peine avait finalement été allégée à 50.000 francs (7.600 euros) d'amende et deux mois avec sursis en appel. « En France, les gens s'imaginent que dès qu'on fait du rap, on est violent et dangereux. Les paroles le sont parfois, mais pas ceux qui chantent. Les vrais méchants ne sont pas derrière un micro », poursuit Me Saïd Harir

Les condamnations d'artistes relativement rares

Les condamnations d'artistes sont relativement rares. En 2003, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, avait porté plainte contre le rappeur Sniper. Dans son morceau *La France*, il déclarait notamment « on nique la France sous une tendance de musique populaire ». Le chanteur avait finalement été relaxé.

En 2005, c'est le sénateur LR François Grosdidier qui avait déposé une plainte à l'encontre de Monsieur R. pour avoir déclaré dans sa chanson *La Fransse*, « la France est une garce, n'oublie pas de la baiser jusqu'à l'épuiser, comme une salope, il faut la traiter ». Le tribunal l'avait également relaxé. Mais cette fois, ce n'est pas à une entité abstraite mais à un corps de métier que le rappeur Jo Le Phéno s'en prend.

Le jugement devrait être mis en délibéré.

Pauline Verduzier

Rappeur accusé de haine anti-flics: "C'est l'hôpital qui se fout de la charité"

publié le 15/09/2016 à 21:36 , mis à jour le 16/09/2016 à 12:16

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/un-rappeur-dans-le-viseur-de-syndicats-de-police-pour-son-clip-anti-flics_1831233.html

Plusieurs syndicats de police ont protesté jeudi contre le clip d'un rappeur parisien diffusé sur YouTube, qu'ils jugent "outrageant" et "incitant à la violence" contre les policiers. Interrogé par L'Express, l'intéressé se défend de toute incitation à la haine.

Il s'appelle Jo Le Phéno et vit à la "Banane", le quartier populaire des Amandiers du 20e arrondissement de Paris ainsi surnommé par ses habitants. Ce rappeur parisien est depuis deux jours dans le viseur des syndicats de police, qui envisagent de porter plainte contre lui pour avoir diffusé sur Youtube son clip *Bavure*, mis en ligne en août et inspiré des rapports entre résidents et policiers dans son quartier.

"Où sont les condés? On va les dompter"

Dans le clip, on voit Jo Le Phéno entouré de jeunes balancer quelques *punchlines* provocatrices - "J'pisse sur la justice et sur la mère du commissaire", "les condés, c'est des petits cons qui méritent de se faire plomber" ou encore "J'baiserai la France jusqu'à ce qu'elle m'aime". "Où sont les condés? On va les dompter. Combien de décédés? On peut plus compter" lance-t-il.

Un titre que n'ont pas apprécié le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure et Alternative-CFDT qui ont condamné la diffusion d'un clip "outrageant" et incitant selon eux à la violence contre les policiers dans un communiqué commun publié jeudi. Ceux-ci en ont appelé au ministère de l'Intérieur, qui a assuré qu'une plainte serait déposée ce vendredi. Des sources policières citées par l'AFP ont expliqué que le parquet de Paris a été saisi en vue de poursuites judiciaires.

"C'est une dénonciation. On en a marre des bavures"

Contacté par téléphone, Jo Le Phéno assure qu'il ne "comprend pas pourquoi". "Je ne m'y attendais pas du tout, il y a des rappeurs qui chantent des choses bien pires que ça. Cette plainte est complètement ridicule. C'est grotesque", dit-il à L'Express. Au syndicat Alliance, qui s'est joint aux deux autres sur son site internet pour fustiger la "haine anti-flic" exprimée

dans son clip, le rappeur répond qu'il n'a "en aucun cas incité qui que ce soit à la haine". "Je suis rappeur, c'est ma liberté d'expression", se défend-il.

Il explique avoir voulu dénoncer les violences policières dont il dit avoir été témoin dans son quartier. "C'est pas une incitation, c'est une dénonciation, ajoute-t-il. On en a marre des bavures policières. Chez moi, je vois des policiers frapper des jeunes tous les jours."

Le chanteur pointe aussi le "racisme" de certains membres des forces de l'ordre. "La dernière fois, un gamin de 11 ans est venu me voir. Il portait un t-shirt "La Banane" (comme le rappeur dans son clip, ndlr) et des policiers lui ont demandé pourquoi. Il a dit: 'Parce que c'est le nom de mon quartier.' Ils n'ont rien trouvé de mieux à lui répondre que: 'T'es sûr que ça te rappelle pas ton pays?' Il était choqué", raconte Jo Le Phéno, concluant: "C'est l'hôpital qui se fout de la charité."

Dans leur communiqué, les syndicats de police ont notamment dénoncé "les outrages (succédant) aux menaces et aux appels aux meurtres de policiers", soulignant que le rappeur "crache sur un véhicule de police" et que l'on voit dans le clip "des images de policiers identifiables".

Dans la scène du crachat, la voiture "n'est pas une voiture de policiers" assure l'intéressé. Quant aux images d'un contrôle de police musclé que l'on voit dans la vidéo, il dit qu'elles ont été tournées dans son quartier et que "personne ne (l'a) empêché de filmer à ce moment-là".

Pauline Verduzier

Qui est Jo le phéno, le rappeur poursuivi par le ministère de l'Intérieur ?

Les Inrockuptibles, 7 avril 2017

Poursuivi en justice pour son clip « Bavure », accusé d'attiser la « haine anti-flic », le rappeur Jo le Phéno sort un nouveau titre pour s'expliquer et continuer à dénoncer les violences policières.

C'est une célébrité du quartier des Amandiers. Jo Le Phéno promène son blouson blanc et son regard doux dans cette enclave populaire du XXe arrondissement parisien qui l'a vu naître. "Une dédicace !" se marre un de ses potes sur son passage. La petite renommée de ce jeune rappeur de 22 ans aurait pu rester circonscrite à ces quelques rues situées à proximité du cimetière du Père-Lachaise. Elle a débordé ce cadre, jusqu'à irriter Bernard Cazeneuve, quand il était encore ministre de l'Intérieur.

Poursuivi en justice pour "*provocation non suivie d'effet au crime et injure*" en raison de son clip *Bavure*, jugé "*outrageant*" et incitant à la violence contre des policiers par plusieurs syndicats de police, le jeune homme récidive ce vendredi avec la diffusion d'un nouveau titre, *Bavure 2.0*. Une forme de "*droit de réponse*" à ses contempteurs, explique-t-il : "*J'en avais marre de passer pour un fou haineux. C'est une façon d'expliquer ma démarche*".

A l'origine de "Bavure"

L'histoire commence à l'été 2016. Jo vit chez ses parents. Il chante depuis ses 13 ans en parallèle de l'école. Après un bac pro audiovisuel et multimédia, il enregistre ses sons et diffuse ses clips sur Youtube avec l'aide d'une bande d'amis. Cet été là, il dit avoir assisté à plusieurs contrôles de police musclés dans son quartier. Des paroles racistes lui sont rapportées.

« Un gamin de 11 ans est venu me voir. Il portait un t-shirt 'La Banane' (*surnom donné aux Amandiers, ndlr*) et des policiers lui ont demandé pourquoi. Il a dit : 'Parce que c'est le nom de mon quartier.' Ils n'ont rien trouvé de mieux à lui répondre que: 'T'es sûr que ça te rappelle pas ton pays?' Il était choqué", raconte le rappeur.

Le même été, Adama Traoré meurt dans le cadre d'une interpellation dans le Val-d'Oise. Jo repense à Lamine Dieng, un "grand" de son quartier mort en 2007 dans un fourgon de police. De tout cela naît *Bavure*, titre dans lequel il aligne les punchlines provocatrices - "*J'pisse sur la justice et sur la mère du commissaire*", "*Sans hésiter faut les fumer*", "*Où sont les condés ? On va les dompter*", lance-t-il en guise de refrain.

"Quand j'ai vu ma tête à la télé, j'ai cru à une blague"

Le 15 septembre, le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI-CFDT) et Alternative-CFDT publient un communiqué dans lequel ils dénoncent un clip "*incitant à la violence*" et condamnent sa diffusion. Condamnation à laquelle s'associe le syndicat Alliance, qui accuse la vidéo d'alimenter la "*haine anti-flic*". Sur BFMTV, Christophe Rouget, chargé de communication du SCSI-CFDT, déclare :

«*C'est surtout des appels à commettre des meurtres et à tuer des policiers. On voit bien aujourd'hui la diffusion de Daech qui veut aussi s'en prendre aux forces de l'ordre (on est quelques mois après l'attentat de Magnanville, ndlr) et là, on a un pseudo-rappeur, un délinquant d'une cité, qui lui aussi appelle au meurtre*».

«Quand j'ai vu ma tête à la télé, j'ai cru à une blague, se souvient Jo le Phéno. Mes parents ont été choqués quand ils ont entendu mon nom mis en parallèle avec Daech. Cette histoire a pris des proportions incroyables, jamais je n'aurais imaginé ça. C'est pas comme si ma parole portait comme celle d'un Jay-Z ou d'un Kanye West».

Les syndicats en appellent au ministre de l'Intérieur, qui saisit le parquet de Paris en vue de poursuites judiciaires. Une enquête est ouverte. Quinze jours plus tard, Jo est auditionné pendant quelques heures par la Brigade de répression de la délinquance contre la personne de la police judiciaire parisienne. Quelques jours après, il retourne en garde à vue pour une toute autre chose : conduite en sens interdit sur son scooter. Son test salivaire multi-drogues se révèle positif. Un policier le chambre : "*C'est plus Jo le Phéno, mais Jo le bédouin*".

"C'est pas parce que les gens écoutent le son qu'ils vont brûler du flic"

Les choses se tassent, son audience au tribunal correctionnel de Paris pour *Bavure* a lieu en février. Le procès est repoussé à septembre. On est alors en pleine "affaire Théo", du prénom du jeune homme victime d'un viol présumé par des fonctionnaires de police lors de son interpellation à Aulnay-sous-Bois. L'idée d'un nouveau clip est déjà sur les rails.

Dans ce dernier, diffusé ce vendredi sur Youtube, on retrouve Jo devant un écran de télévision en train de revivre le feuilleton de ses soucis, puis face caméra sur la place de la République, entrecoupé d'images d'affrontements entre manifestants et policiers lors des rassemblements contre la loi Travail.

"Moi j'ai fais Bavure car la police tue (...) Bientôt ça va péter mais cette fois sur vous", chante-t-il. "J'incite personne à la haine, j'incite personne à tuer qui que ce soit, j'incite personne à se laisser faire", dit le refrain. Revendiquant sa liberté d'expression, le rappeur insiste: "C'est que de la musique, c'est pas parce que les gens écoutent le son qu'ils vont brûler du flic".

En attendant son procès, Jo mène une vie "comme tout le monde", fait du foot et enregistre, selon l'humeur, des titres de rap street ou des chansons d'amour. Son avocat, Me Saïd Harir : "J'en défends des méchants, des vrais. Jo n'est pas un méchant. C'est juste un jeune qui essaie de percer". A La 20e Chaise, centre social de la rue des Amandiers, un animateur-médiateur trouve "révoltantes" les poursuites contre lui. "Jo est dans une démarche positive, il est porteur d'une parole dans le quartier où beaucoup de jeunes sont désabusés".

Le rappeur Jo Le Pheno condamné à 2000 euros d'amende pour un clip "anti-flics"

L'Express, 8 décembre 2017

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/le-rappeur-jo-le-pheno-condamne-a-2000-euros-d-amende-pour-un-clip-anti-flics_1967563.html

Ce clip, visionné près de 122 000 fois, a provoqué l'indignation des policiers. L'artiste a expliqué qu'il avait voulu dénoncer "une accumulation" de violences policières.

Le clip diffusé sur internet en 2016 avait été jugé "anti-flics". Le rappeur Jo Le Pheno a été condamné ce vendredi à deux amendes par le tribunal correctionnel de Paris. Jois Ndjibu, alias Jo Le Pheno, 23 ans, était poursuivi pour incitation à une atteinte volontaire à la vie et injure publique envers une institution publique, pour son clip *Bavure*.

"Trop de nos frères sont partis à cause d'une bavure policière. (...) Sans hésiter, faut les fumer" (les policiers), chantait-il notamment dans ce clip visionné près de 122 000 fois jusqu'à septembre 2016, et qui avait alors provoqué l'indignation des syndicats policiers et une plainte du ministère de l'Intérieur.

Adama Traoré, Lamine Dieng, Théo

Pour la première mise en ligne du clip, le rappeur a été condamné à 1000 euros d'amende et à payer 3000 euros de dommages et intérêts à un policier qui s'était reconnu dans la vidéo, ainsi que 1500 euros au titre des frais de justice, et un euro symbolique à l'agent judiciaire de l'Etat. Le clip avait été retiré puis rediffusé en février 2017 via Facebook, ce qui lui avait valu de nouvelles poursuites et, vendredi, une deuxième condamnation à payer 1000 euros d'amende ainsi qu'un euro symbolique à l'Etat.

Lors de l'audience, le 27 octobre, l'artiste avait expliqué qu'il avait voulu dénoncer "une accumulation" de violences policières -affaires Adama Traore ou Lamine Dieng, morts après avoir été interpellés, affaire Théo, dans laquelle un policier est mis en examen pour viol avec une matraque- et non appeler à la violence contre les policiers.

"Une charge violente et directe" contre les policiers

Dans leur décision, les juges ont dénoncé "une charge violente et directe à l'encontre des forces de l'ordre", une "exhortation" à la portée "résolument violente et mortifère". "La revendication d'un genre artistique (...) ne peut à elle seule être reconnue comme une cause d'exonération de toute responsabilité", a ajouté le tribunal, qui n'a relevé "aucune distanciation fictionnelle" entre le prévenu et l'histoire que raconte la vidéo. "La dénonciation des violences policières est un argument prétexte qui ne saurait justifier l'appel généralisé à la violence que comporte le clip", ont encore estimé les magistrats.

"C'est accablant, quand même. Je vais réfléchir à un appel", a déclaré le rappeur en quittant la salle d'audience. "La liberté d'expression des artistes est à géométrie variable", a-t-il dit, en citant comme exemple la relaxe en appel, l'an dernier, du rappeur Orelsan, poursuivi pour provocation à la violence envers les femmes dans plusieurs chansons. "Ça ne m'empêchera pas de continuer à dénoncer, au contraire", a-t-il assuré.

Retour sur le procès du rappeur Jo le Phéno

La pute de proc veut l'enfermer

paru dans lundimatin#126, le 11 décembre 2017

Le 27 octobre 2017 a – enfin – eu lieu, dans l'enceinte de la 17^e chambre du TGI de Paris, le procès du rappeur Jo le Phéno pour son clip « Bavure ». « Enfin », parce qu'il était initialement prévu au moins de février, en pleine « affaire Théo ». Mais quand la ligne de défense principale des syndicats de police est de prétendre être « le corps le plus contrôlé » avec « la mission la plus dure », ou encore « les professions de la fonction publique les plus sanctionnées » à qui « on ne fait aucun cadeau », on comprend qu'ils aient préféré que le fameux « contexte », mobilisé par contre à tort et à travers pour culpabiliser l'artiste, leur soit plus favorable. Le procès, à la demande des parties civiles, est reporté le 27 septembre 2017. Une heure après le délibéré du procès du quai de Valmy (raconté lui-aussi sur lundiam), c'est au tour de l'avocat de Jo de reporter, convoqué ailleurs au même moment pour une affaire probablement plus rentable. En effet, Maître Saïd Harir intervient à titre gracieux, pour rendre service à Mokobe (rappeur du 113), qui lui a présenté Jo et ses galères. Le procès est fixé au mois suivant. Prévu pour trois heures, il durera presque le double. Longue après-midi d'automne où même les étudiant-e-s en droit venu-e-s assister à la séance trouveront affligeante, dans tous les sens du terme, la Justice à laquelle ils seront censé-e-s prêter serment.



En ce qui concerne la première plainte, celle du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure (SCSI-CFDT), dans la forme, Jo le Phéno est accusé d'avoir posté un simple lien sur des réseaux sociaux. Lien qui amène vers le clip de « Bavure ». Dans le fond toutefois, si la séance est parfois si tendue et donne l'impression d'un acharnement, c'est qu'il y a plus : ce plus, c'est le « contexte » et – le mot viendra du représentant de l'État – « l'idéologie ». Mais la place des réseaux sociaux n'en est pas moins centrale : les commentaires YouTube (dont un, anthologique à sa manière : « quand j'écoute les sons de Jo le Phéno, j'ai envie de brûler un commissariat »), le sens accordé aux « RT », l'entreprise Twitter qui balance, sans qu'il y ait besoin d'invoquer une quelconque suspicion terroriste, l'adresse mail du compte à la police, donc l'identité de son détenteur, sont autant d'éléments décisifs au sein du processus juridique. Les parties civiles prendront bien soin à n'attirer l'attention que sur les réseaux sociaux – où la prise de parole est encore informée par certaines logiques de fiction, d'humour, d'efficacité esthétique, de second degré – plutôt que sur les interviews officielles données par l'artiste.

Robert Bismuth, actuel chef de « Daymolation » - anagramme de « Dailymotion » comme le remarque l'assesseur, qui sera toutefois moins sensible aux figures de style chez Jo - fait preuve d'un courage admirable en rejetant toute la responsabilité du clip sur Jo devant la police, et en avouant du même coup qu'il ne regarde pas tellement les vidéos ni les chansons que les artistes lui envoient avant de les poster. Bismuth ne sera pas rappelé à la barre, alors que sa version contredit explicitement celle du prévenu. Outre l'État (Cazeneuve s'étant mêlé de l'affaire) et le syndicat, une troisième partie civile est incarnée par M. Tremblay, commissaire du 20^e, « star » selon son avocat – non sans humour, malgré lui – de la première version du clip de « Bavure ». Images qui le livreraient « en pâture à des gens chauffés à blanc qu'il rencontre tous les jours dans son travail dans le 20^e arrondissement ». Le fait qu'il demande à la fin de son réquisitoire la suppression du clip, qui n'existe plus depuis longtemps dans cette version, en dit long sur l'aggravation de ses – terrifiantes – conditions de travail.

Le procès du rap ?

Le procès de « Bavure » serait-il un énième épisode du procès du rap en général ? Surtout, de ceux auxquels on l'associe : les « nouvelles classes dangereuses », la jeunesse populaire racisée, triplement altérisée du point de vue de l'institution judiciaire, menée majoritairement par des cinquantenaires blanc-he-s hautement diplômé-e-s. Durant le procès, les marques de mépris de classe et de racisme ne se comptent plus. Benoît Chabert, dans une phrase révélatrice de son réquisitoire, dira « ici, on n'étudie pas un style musical, mais une idéologie. Et quand je parle d'idéologie, je ne parle pas de Karl Marx (il rit) ». L'avocat justifie donc que l'affaire Jo le Phéno n'est pas passible de la jurisprudence Orelsan, relaxé parce que mettant en scène avec « distanciation » un « personnage », dans le cadre d'un mode d'expression par nature « brutal, provocateur, vulgaire, voire violent puisqu'il se veut le reflet d'une génération désabusée et révoltée », pour citer l'arrêt – au demeurant

utile mais peu flatteur. Notons d'abord le mépris : c'est trop brut pour être de l'art, encore plus brut qu'Orelsan c'est dire, donc soit, c'est l'expression d'une idéologie politique, mais là encore, bien rudimentaire, à l'opposé de la finesse des livres de Karl Marx - non sans une petite pique vengeresse dans le choix de la référence parce qu'il sait que Jo est soutenu par des militant-e-s de gauche, dont certain-e-s sont dans la salle.

Pique qui fera nettement moins saigner nos oreilles que celle émise par l'avocat du syndicat qui osera citer, en exemple de « vraies » chansons politiques, « Le Temps des Cerises » et « Le chant des Partisans » - la Commune et l'Occupation, ces moments où la police française fut si exempte de reproche, bien vu. Puis les rires à moitié consternés quand il demande ce que veut dire le mot « péripatéticienne » qu'ils croient attribuer à un mot d'argot du 20^e arrondissement présent dans la chanson. Un des policiers qui surveille la salle, si prompt à aller virer une personne sur son téléphone ou qui exprimerait un peu trop son mécontentement, ne cache pas son fou rire au moment où Jo explique que « pute de proc » veut dire « méchant ». Et pourtant, qu'est-ce que ça voudrait dire d'autre, dans la langue qu'on a, avec l'énergie, la charge émotionnelle de colère à transmettre ? S'improvisant linguiste, un des avocats lance : « c'est un terme très grave, vous allez me dire qu'on vous traite de pute vous dites « ah ça va » ? Excusez-moi, un peu d'honnêteté intellectuelle », ajoute-t-il avec un rire de tête à claques. La juge le rappelle à l'ordre et Jo ramène sans cesse le débat sur le plan esthétique : « je l'ai dit dans un contexte musical, pas en écrivant une lettre au procureur ».



L'absurdité de cette prise au premier degré à tout prix des paroles du procès n'est jamais aussi bien montrée qu'au moment où le rappeur répond : « mais... ce n'est pas la réalité... je ne vais pas pisser sur la justice et la mère du commissaire, tout simplement parce que... je peux pas ». Rires dans la salle, évidemment. La tentative de commentaire de texte au premier degré est ridicule. Le décalage est tel que très souvent le rappeur ne comprend même pas ce qu'on lui demande, ou plutôt, pourquoi. Au point qu'au moment de l'exégèse de l'expression « ils veulent juste farcir de la volaille », Jo finit par répondre qu'au sens propre la volaille est un animal, que l'on farcit dans certaines occasions, et l'assesseur de répondre sèchement, agacé par les rires : « Si je veux le sens premier, j'ouvre un dictionnaire, ce que je veux savoir c'est ce que ça désigne pour vous. » Faudrait savoir.

C'est l'ignorance complète du genre musical qui exprime le mieux son mépris. Sinon LIM, auteur de chansons à côté desquelles « Bavure » fait office de berceuse républicaine, serait probablement encore en prison, Joey Starr à peine sorti mais pas encore à pavaner dans des films français. Et personne un minimum au fait des sociabilités populaires n'aurait à l'idée de reprocher à un jeune de se revendiquer du quartier où il a grandi, où sont tou-te-s ses ami-e-s, où il traîne encore : c'est pourtant ce que répète le procureur pour délégitimer le fait que Jo le Phéno serait un « porte-parole immergé » du quartier des Amandiers, qui justifierait qu'il parle de bavures. À cela Jo répond que de toutes façons, il n'a pas besoin d'être posté à la Banane – autre nom des Amandiers – pour être victime de contrôles abusifs.

Mais pourquoi donc le clip de Jo, plutôt qu'une chanson de LIM, ou de quinze autres rappeurs différents ? Il y a l'histoire des visages non floutés des agents de police, ce qui a été fait par la suite, erreur que Jo reconnaît immédiatement. Il s'en excuse. Mais alors pourquoi s'acharner ? Parce que ces images ne sont pas forcément, comme le dit l'un des avocats, des images de « bavure », de dysfonctionnements, mais selon eux des « interventions anodines » - où un petit de 13 ans se fait très violemment interpellé, sacrée routine. Ou de « maintien de l'ordre » dans « Bavure 2.0 » - où cette fois c'est un gendarme qui colle la tête d'une femme brusquement sur un poteau, sacré maintien de la paix. Les représentants de l'État et de la police

y auraient peut-être perçu une dénonciation politique beaucoup plus blessante que les injures : celle qui sous-entend que le monopole de la police sur l'usage légitime de la violence est contestable. Qu'il reste une violence.



Jo le Phéno vs Joe Dalton (le procureur)

Le proc est à l'image de l'institution policière : vif, vénère et vite vexé – pas facile de reconnaître qu'une des meilleures chansons du rappeur qu'il a devant lui a pour refrain « la pute de proc veut qu'on m'enferme », joliment autotuné, visionnée par tout le tribunal. Et qui fait même bouger la tête de l'avocat du syndicat policier - avec de l'auto-tune ça passe peut-être mieux comme dirait l'autre. Il entre dans une hystérie inattendue pour un RT : le fameux « quand j'écoute les sons de Jo le Phéno j'ai envie de brûler un commissariat ».

— Proc : « POURQUOI VOUS L'AVEZ RT ALORS ?! »

— Jo : « J'ai RT ça ? RT c'est pas écrire... j'ai dû dire quelque chose après »

— Proc en feu : « AH OUAIS ENSUITE VOUS AVEZ ECRIT QUOI, PEACE AND LOVE ? Vous vous faites de la pub sur Twitter en tenant ce genre de propos haineux ! »

— Jo, sang-froid intact : « Non Monsieur, parce que j'ai fait des interviews où je ne dis pas ça. Et même dans ma chanson « Bavure 2.0 » je dis « j'incite personne à tuer qui que ce soit » mais aussi, et c'est important, « j'incite personne à se laisser faire ».

Il déclare amèrement ne pas vouloir faire de Jo le « martyr de la liberté d'expression », lui « faire ce plaisir » (quel immense plaisir, c'est vrai, martyr de la liberté d'expression) et ne demander « que » 120 jours amende et le retrait de son clip – en précisant qu'il n'est pas sûr qu'il existe toujours. Le procureur est, encore plus que les deux autres avocats, le manipulateur du « contexte ». Ce qui est grave selon lui, et qui outrepassa la liberté d'expression, c'est le fait que Jo ait publié cette chanson dans ce contexte. Et de répéter, bien plus que n'auront été prononcés les noms de Lamine Dieng pourtant affiché en hommage sur une fresque du début de la vidéo ou celui d'Adama Traoré tué un peu avant la première publication de « Bavure », l'affaire du quai de Valmy, le couple de policier assassiné, Viry-Châtillon, et un « fonctionnaire de police du onzième arrondissement tué par les frères Kouachi le 7 janvier 2015 littéralement sous la fenêtre du domicile de Monsieur Jo le Phéno, fonctionnaire qui, lui, était fier de vivre là-bas » - sous-entendu : pas comme Jo qui préfère se revendiquer du vingtième. Il y a de légères protestations à ce moment du côté des proches de Jo. L'avocat de la défense aura beau jeu de rappeler que le contexte est celui des violences policières bien plus que celui des violences sur la police, on reste frappé par l'ampleur prise par une simple chanson, et qui ne devrait être traitée que comme telle. L'un des enjeux du procès est, en filigrane, la définition de ce « contexte » : chanson justifiée s'il est celui des bavures policières, insupportable insulte s'il est celui des délinquances dont les policiers seraient les premières victimes.

Le proc tend à l'oublier et croit élégant de reprendre à son compte des phrases tirées de la chanson. « Moi aussi, ils sont assassinés beaucoup de mes frères ». Le problème, c'est que dans ce « ils », il met dans le même sac les manifestant-e-s du quai de Valmy (« affaire récemment jugée par ce même tribunal », rappellera plusieurs fois la juge, comme si Jo d'être jugé à l'étage en était contaminé) les personnes critiques de l'institution policière en général, les « jeunes de cité » qu'il assigne à l'affaire de Viry-Châtillon (autre type de contamination, qu'importe qu'il y ait plus de trente kilomètres entre Viry et Ménilmontant) et... des terroristes. Jo serait censé être de ce côté-ci. Le problème, c'est le que le procureur prononce cette phrase dans un tribunal. Jo ne dit pas « la pute de proc » en s'adressant à lui (ou en lui écrivant une lettre, comme il le

souligne), mais dans un contexte musical. Et c'est là toute la différence : on la sent dans notre perception-même, ne serait-ce que dans la gêne provoquée par l'assesseur prononçant de la même voix monocorde que celle avec laquelle il prononce les chefs d'inculpation, les couplets de « Bavure ». Les parallèles avec les terroristes sont prononcés au tribunal, bien au premier degré. De même qu'avec Dieudonné, la liberté d'expression et l'antisémitisme. « Tiens, un autre Noir des quartiers populaires, ça passera » : non, car des protestations – bien faibles comparées à l'insulte que cette comparaison constitue – s'élèvent, et Joe le procureur de redevenir tout rouge : « ET S'IL Y A DES GENS DANS LA SALLE À QUI ÇA NE CONVIENT PAS CE QUE JE DIS, VOUS SORTEZ, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ELLE EST POUR TOUT LE MONDE ! »

Pauvre procureur à qui on essaye d'enlever sa liberté d'expression.



La bonne et la mauvaise liberté d'expression

Justement. « La liberté d'expression ce n'est pas que pour Charb » dit le rappeur Médine. Or dans ce procès, procureur et avocats des « victimes » dessineront aussi la définition normative qu'ils se font de la « bonne » liberté d'expression. La bonne liberté d'expression, c'est pendant les dictatures, où il y a des « grandes causes », pas dans une « démocratie qui fonctionne », si l'on suit le réquisitoire de l'avocat du syndicat de police. « Fonctionne ». La famille Traoré appréciera. Celle de Yacine également.

La bonne liberté d'expression, c'est pouvoir mettre sur le même plan des propos antisémites et des paroles de chanson qui dénoncent les violences policières.

La bonne liberté d'expression, c'est peut-être surtout ne pas toucher à l'État et ce qui le définit : sa violence.

La bonne liberté d'expression, c'est quand tu as dépassé quarante ans et que tu ne fais pas du rap : Brassens, ok, Renaud, ok. Mais : « *Le rap nous dérouta. Ma grand-mère détestait Brassens, mon père nous a fait aimer Brassens. Mon père n'aimait pas Renaud, j'ai fait aimer Renaud à mes enfants. Mes enfants me demandent « et le rap » ? Je leur répond que je n'aime pas le rap parce qu'il me ramène à un contexte effrayant et communautaire. Si vous êtes différents, ou si vous n'appartenez pas à mon clan, vous êtes des skins* ». Et si vous êtes Jo le Phéno, vous n'êtes pas artiste, encore moins engagé. L'ignorance est telle que l'avocat se permet, sur un ton docte, de définir le rap, élément de la culture hip-hop, par l'exact inverse de ce qu'il est. Le rap a depuis des dizaines d'années le message antiraciste le plus clair qu'il soit. Dans sa grande majorité, il unit et désire unir. Il n'y avait qu'à voir le concert de PNL à Paris, quand 18 000 personnes, éreintées de près ou de loin par 2015 et 2016 – les attentats et l'échec d'un mouvement social – se mettent à chanter ensemble. D'âges, de classes sociales, de couleurs, de religions différentes, réunies par le même amour – le même remède ? Évidence telle qu'elle décrédibilise d'emblée toute tentative d'analyse musicale de l'autre côté de la barre.



Car il y a encore plus insultant que la comparaison avec Dieudonné au cours du procès, et c'est bien celle avec le terrorisme. Celle-ci se fait de plus en plus explicite : à propos de la phrase « ils veulent la guerre pas la bataille », l'avocat dit qu'il lui rappelle « un discours communautaire qui, sans faire la personne qui a peur de tout, rejoint certaines personnes dans les cités qui pensent que la solution est de se radicaliser et de faire la guerre ». La stratégie rhétorique est telle qu'il transforme en éléments à charge des choses qu'il est impossible de relier entre elles, à moins par de très, très douteux préjugés. Et les semeurs de haine et de la violence d'accuser ceux qui luttent pour la justice sociale de leurs propres méfaits.

Quelle que soit la peine déclarée, passer en jugement, devant les avocats rougeauds qui se moquent de votre musique – qu'écoute, pourtant, vos propres enfants – vous associent au terrorisme, et les juges blancs paternalistes qui vous refusent le statut d'artiste : c'est déjà une violence bien pire que des paroles de chansons. Parce que les effets sont bien plus graves quand c'est l'État qui vous tombe dessus. Heureusement, Jo a la force pour continuer quoiqu'il arrive. « Arrogant, déter et talentueux ».

Rubrique : *Littérature*